



Bon de commande - Entreprise

Par **Marye75**, le **07/11/2014 à 15:16**

Bonjour,

Un commercial est passé me laisser des produits que je devais valider auprès de mon supérieur avant de valider la commande.

Je n'ai pas signé le bon de commande mais il m'a obligé à mettre le cachet de l'entreprise et livré les produits. Je ne souhaite pas les payer et il m'envoi la facture.

Le délai de rétractation est passé.

Comment faire sachant que je n'ai rien signé?

Par **moisse**, le **07/11/2014 à 18:40**

Bonsoir,

[citation]Le délai de rétractation est passé. [/citation]

Quel délai ?

Cela n'existe pas entre professionnels.

[citation]Comment faire sachant que je n'ai rien signé?

[/citation]

Mais si, vous avez apposé un timbre humide (c'est le nom officiel du tampon)

Vous avez donc accepté de recevoir les articles.

Ceci étant, il faut lire exactement le document que vous avez signé.

Mais sans mention spécifique et claire indiquant qu'il s'agit de prêt ou de consigne pour examen pendant un délai de xx jours, votre compte est bon.

Par **jibi7**, le **11/11/2014** à **10:08**

A RN AQUE!
n'a rien a faire sur un site juridique!